**L'Agence Nationale d'Appui à la Performance des établissements de santé et médico-sociaux (ANAP) vous informe de la parution de la publication « Evaluation des procédures d'investissement en santé - Première approche »**

.

Lors de la réalisation d'une opération d'investissement immobilier, les établissements de santé et médico-sociaux ont le choix entre plusieurs procédures dont les plus courantes sont la loi relative à la Maitrise d'Ouvrage et à ses rapports avec la maitrise d'œuvre privée (dite Loi MOP), la Conception-Réalisation (CR) ou le Partenariat Public Privé (PPP). Cependant, les établissements n'ont à disposition que très peu d'éléments pour mener une analyse des risques liés au choix de la procédure.

**En téléchargement sur le site internet ,** cette publication tire les enseignements de l'évaluation d'une centaine de projets d'Établissements sanitaires et de services Médico-sociaux réalisés sur les dix dernières années suivant les trois modèles (MOP, CR, PPP) pour 1,8 millions de m² construits et 4,6 Mrds € d'investissement.

Cette publication s'adresse à l'ensemble des décideurs du secteur sanitaire et médico-social qui peuvent être confrontés à une décision d'investissement immobilier, à l'ensemble des institutions et aux acteurs du marché (entreprises de construction, maîtres d'œuvre, Assistants à maîtrise d'ouvrage (AMO), conseils techniques).